



FONDS DE SOLIDARITÉ DES AGENTS DU TRÉSOR DE CÔTE D'IVOIRE

Conseil d'Administration

Abidjan, le 02 JUIL 2026

Direction

La Directrice

N° 00220 /MEFB/DGTCP/DRH/FOSAT-CI/CA/DIR/AE

NOTE CIRCULAIRE

Destinataire : le personnel du Trésor Public

V/Réf. :

Objet : Ouverture des prêts scolaires FOSAT-CI au titre de l'année 2026

Nombre de pièce jointe : 00

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du personnel de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique le lancement des Prêts Scolaires, au titre de l'année 2026, suivant les modalités ci-après :

- **Période de réception des dossiers :**

Du lundi 06 juillet au lundi 16 novembre 2026 inclus.

- **Conditions à remplir :**

- avoir cotisé depuis au moins un (01) an ;
- être à jour de ses cotisations ;
- ne pas avoir de prêt en souffrance.

- **Pièces à fournir :**

- une demande manuscrite adressée à la Directrice du FOSAT-CI ;
- le relevé bancaire des trois (03) derniers mois du compte ACCD ;
- le bulletin de remises du dernier trimestre ;
- le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du compte ACCD ;
- la fiche de souscription assurance-décès SUNU renseignée ;
- la photocopie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou d'une pièce d'identité en cours de validité.

- **Lieux de dépôt des dossiers :**

- auprès des délégués FOSAT-CI de vos services ;
- ou au Siège du FOSAT-CI sis à Abatta, Cité SYNATRÉSOR, Immeuble AMAT-CI, deuxième étage.

Les demandes de prêts peuvent également être transmises par voie électronique, à l'adresse suivante : fosatci@tresor.gouv.ci.



YAPI AYENON Evelyne
Directrice du Fonds de
Solidarité des Agents
du Trésor de Côte d'Ivoire